



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


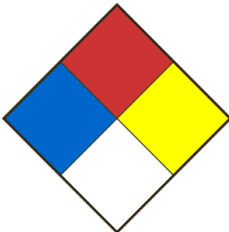
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|---|-------------------------------------|--|------------------------|
| Identification du produit 2-BUTANONE | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique CH ₃ COCH ₂ CH ₃ | | Numéro MAT CN-0099 | Masse molaire 72,11 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes 2-BUTANONE, METHYL ETHYL KETONE, ETHYL METHYL KETONE, METHYL ACETONE, 2-OXOBUTANE, MEK | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | |
| Date FDS préparée 2018-10-02 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|--|
| Classification SIMDUT/SGH | Liquides inflammables catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 |
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mentions de danger (H) | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Conseils de prudence (P) | P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser l'agent d'extinction approprié pour l'extinction. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 1 Inflammabilité 4 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Méthyle éthyle cétone | 78-93-3 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Oui |
| Conditions d'allumage | La chaleur, les étincelles et la flamme nue. Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. L'eau pulvérisée sera alors utilisée pour refroidir les contenants à proximité. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression. L'eau pourrait être inefficace. |
| Émanations dangereuses - combustion | Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, le produit émet des vapeurs toxiques: |
| Produits de combustion dangereux | Chlore Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffeuses, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Le méthyle éthyle cétone peut réagir avec le tert-butoxyde de potassium (inflammation), les agents oxydants forts (acide chromique, acide nitrique, peroxyde d'hydrogène), les hydrocarbures chlorés (trichlorométhane) et les bases fortes (hydroxyde de potassium, hydroxyde de sodium). L'effet combiné du méthyle éthyle cétone, du peroxyde d'hydrogène et de l'acide nitrique produit un composé explosif sensible à la friction et à la chaleur. Le mélange du méthyle éthyle cétone avec le 2-propanol risque de produire des peroxydes explosifs si trop longtemps entreposé. Une violente réaction peut se produire en présence du chloroforme et des métaux alcalins. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. |
|---|--|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des produits incompatibles, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Hygroscopique. Entreposer dans un endroit bien aéré. |
| Méthode et équipement de manutention | Embouteiller dans le verre seulement.NOTE: peut attaquer certains plastiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|---------------------|---------|--------|--|---|
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | TWA | 200.000000 ppm 590.000000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | STEL | 300.000000 ppm 885.000000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 50.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | STEL | 100.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VEMP | 50.000000 ppm 150.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | | VECD | 100.000000 ppm 300.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | Incolore- |
| Odeur | une forte odeur sucrée. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Donnée non disponible. |
| Point de fusion / congélation | -86°C |
| Point initial d'ébullition | 79°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | -9 @ -6°C |
| Taux d'évaporation | 3.7- |
| Inflammabilité | Oui |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | 11.4% v/v |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | 1.4% v/v |
| Tension de vapeur | 10.4 - 12.6 kPa @ 20 - 25 °C- |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | 0.81g/ml |
| Solubilité | Miscible avec l'eau (27.5%), l'alcool et l'éther. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Pow: 0.29- |
| Température d'auto-inflammation | 404°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | 0.249 - 0.72mpas |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Éviter la chaleur excessive. Chaleur, flammes, étincelles. Éviter l'humidité. Éviter l'accumulation d'électricité statique. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les aldéhydes, les amines et les alcanolamines, l'ammoniaque, les bases fortes, les comburants puissants, les hydrocarbures chlorés, l'oléum, le tert-butoxyde de potassium, le 2-propanol, la chaleur et l'humidité. |
| Matières à éviter | Oxydants, agents réducteurs forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

2-BUTANONE

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et peut entraîner une opacification réversible de la cornée. |
| - Peau | Irritation et dermatite. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, convulsions, nausées et vomissements. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, convulsions, nausées et vomissements. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, allergies cutanées, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, irritabilité, paresthésie, nystagmus, fatigue, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral(e) - Rat - 2737 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 5000 mg/kg. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 Inhalation - Rat - 4h - 11700 ppm. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|--|
| Écotoxicité | Toxicité pour les poissons: Mortalité NOEC - Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) - 400 mg/l - 96 h. CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 3 130 - 3 320 mg/l - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 520 mg/l - 48 h. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 7 060 mg/l - 24 h. |
| Persistence et dégradation | Donnée non disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| Autre effets nocifs | Donnée non disponible. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Numéro UN | 1193 |
| Appellation réglementaire | ÉTHYLMÉTHYLÉTONE ou MÉTHYLÉTHYLÉTONE |
| Classification du TMD | 3 Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage | II |
| Indice de quantité limitée | 1L |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | - |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Liquides inflammables catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2018-10-02